



MAIRIE D'ARTAIX 71110

Compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

Date de convocation : 14 mars 2023

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 10

Mesdames BACHELET Nathalie, GONNARD Catherine, HILT Sabine et PAQUELIN Clémence.

Messieurs NEVERS Eric, CROISIER Eric, NOTTIN Jean-Pierre, CHERVIER Daniel, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Étaient excusés :

Excusés : 0 Procurations : 0 Votants : 10

Secrétaire de séance : Catherine Gonnard

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 40.

Monsieur le Maire remercie la presse et les conseillers municipaux de leur présence.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

1. **Approbation du compte administratif**
2. **Approbation du compte de gestion**
3. **Affectation du résultat**
4. **Budget primitif**
5. **Vote fiscalité direct locale**
6. **Délibération travaux salle de mariages**
7. **Délibération reseins**
8. **Délibération fondation du patrimoine**
9. **Arreté stationnement débarcardère**
10. **Décisions exonération taxe habitation**
11. **Devis loire incendie**
12. **Location nacelle**
13. **Fleurissement**
14. **Réouverture halte nautique**
15. **Donation administré**
16. **Collombarium**

Questions diverses :

1. Délibération Compte Administratif Mairie

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 de la commune d'ARTAIX :

Résultat de fonctionnement 2022 (a)	+ 37 026.88 €
Résultat de fonctionnement 2021 reportés (b)	104 256.96 €
Excédent de Fonctionnement cumulé 2022 (a+b)	141 283.84 €
Résultat d'Investissement 2022 (c)	12 617.99 €

Résultat d'Investissement 2021 reportés (d)	- 67 299.22 €
Reste à réaliser d'Investissement 2022 (e)	13 000 €
Déficit d'Investissement cumulé 2022 (c+d+e)	- 41 681.23 €
€	
EXCEDENT GLOBAL AU 31 Décembre 2022	+ 99 602.61 €

Après s'être retiré de la salle du conseil, Monsieur le Maire laisse au premier adjoint, la présidence de la séance. Le premier adjoint soumet le compte administratif communal au vote du conseil. Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

(La délibération porte la référence D2023-21)

2. Délibération Compte Gestion Mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2022, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable.

Ces comptes présentent les mêmes mouvements que ceux constatés aux comptes administratifs 2022 du budget communal - tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que le compte de tiers, l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

(La délibération porte la référence D2023-22)

3. Délibération Affectation du résultat Mairie

Suite au vote du compte administratif 2022, le conseil municipal vote à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de 141 283.84 € de la façon suivante :

Report en fonctionnement (R002)	99 602.61 €
Réserves en Investissement au compte 1068	<u>41 681.23 €</u>
Total	141 283.84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat pour l'exercice 2022.

(La délibération porte la référence D2023-23)

4. Délibération Budget Primitif Marie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :	360 112.61 €
Section d'Investissement :	236 476.84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif pour l'exercice 2023.

(La délibération porte la référence D2023-24)

5. Taux de fiscalité directe locale 2023

Monsieur le Maire informe ses conseillers d'une réforme fiscale importante. En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été transférée aux communes dès 2021.

Le Maire commente les chiffres et indique que si les taux semblent élevés ils restent toutefois très en dessous des moyennes nationales et départementales.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal de la commune d'Artaix fixe les taux d'imposition comme suit :

- ✚ Foncier bâti : 36.32 %
- ✚ Foncier non bâti : 48,71 %
- ✚ Cotisation foncière des entreprises : 20.84 %

(La délibération porte la référence D2023-25)

6. Délibération travaux salle de mariages

Le maire présente le devis pour la réfection des façades. Une réflexion est engagée autour des travaux éventuels de la toiture. M. le Maire indique que la toiture est en bon état.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, valide le devis de l'entreprise Ducrot pour la rénovation des façades d'un montant de 50191.54 € ttc.

(La délibération porte la référence D2023-26)

7. Délibération resseins

Le maire informe avoir reçu une demande de subvention de la MFR de Resseins où est scolarisé 1 enfant de la commune. Il rappelle que sous l'ancienne mandature la mairie accordait une subvention quelle que soit l'établissement d'enseignement à hauteur de 50€, il propose de poursuivre cette action au profit des jeunes de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accorde à la MFR de Resseins une subvention de 50€.

(La délibération porte la référence D2023-27)

8. Délibération fondation du patrimoine

La fondation du patrimoine a formulé une demande d'adhésion. Elle est de 100€ par an.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents valide l'adhésion à la fondation du patrimoine.

La délibération porte la référence D2023-28)

9. Arrêté stationnement débarcadère

M. le Maire propose de renouveler l'arrêté pour interdire le stationnement sur la cale du port d'Artaix. Après échanges, il est proposé d'interdire le stationnement sur 7 mois. Le panneau sera installé sur fourreau. Pour se faire, une délibération est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la rédaction d'un arrêté de stationnement temporaire sur la cale du port d'Artaix, du 1^{er} avril au 30 octobre 2023.

10. Décisions exonération taxe habitation

Des demandes d'exonération de taxe sur les logements vacants ont été formulées. Pour la maison de madame Desbois le conseil refuse d'accorder une dérogation.

Pour la maison de Madame Rivoire, la question autour de l'état du bâtiment est posée. Toutefois l'exonération de la taxe est elle aussi refusée par le conseil.

11. Devis loire incendie

Le maire indique que la commune a reçu un devis pour remplacer les extincteurs de la commune. Il propose de faire faire d'autres devis. Toutefois le contrat de maintenance reste à Loire incendie.

12. Location nacelle

Le Maire indique que des travaux de réparation et de curage sont nécessaires sur les bâtiments communaux. Après échange il est décidé que les travaux se feront en régie.

13. Fleurissement

Le maire indique que la situation hydrique sur le secteur est très critique. Il craint qu'un fleurissement ne serve pas à grand-chose en raison des restrictions à craindre et ce très tôt dans la saison voir dès les jours qui viennent. Il indique également que la commune se doit de faire preuve d'exemplarité dans les efforts à fournir sur la gestion de l'eau. Il propose d'attendre le prochain conseil pour décider d'un fleurissement ou pas.

14. Réouverture halte nautique

Le maire propose de rouvrir la halte nautique. Celle-ci a été nettoyé par l'employé communal, il souhaite rouvrir les bornes et réinstaller les tables.

Le conseil valide cette décision

15. Donation administré

Le maire indique que Mme Rabot a fait une donation à la commune en remerciement de l'organisation de la cérémonie du 25 février dernier. Le maire propose que cet argent soit reversé au CCAS.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents valide le reversement de la donation au CCAS d'Artaix

La délibération porte la référence D2023-29)

16. Sivom

Le maire laisse la parole au premier adjoint qui présente les devis pour le chemin du moulin et celui du vercheron. Le cout des matériaux à considérablement augmenté. La commune n'a pas les moyens d'investir autant dans les travaux de réfection de voirie.

Après étude de la carte il est convenu de ne faire le chemin du vercheron que dans la partie la plus abimée, et de ne pas faire les travaux du chemin du moulin.

Le Maire tient à attiré l'attention sur le fait qu'aujourd'hui il faut environ 30 000 € pour refaire 1 kilomètre de route. La commune ayant 32 kms de route, chacune d'entre elles ne pourra être refaite que tous les 30 ans.

Questions diverses :

- Bruno Sabot indique qu'un gros chantier de débardage va avoir lieu au gué sadin : afin de se prémunir de toutes dégradations un arrêté de remise en état du chemin après travaux va être rédigé, ainsi qu'une COT pour l'occupation des sols le temps du stockage des grumes.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 27 avril 2023 à 19h30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

CM du 22 mars 2023

Nathalie	BACHELET	
Daniel	CHERVIER	
Eric	CROISIER	
Catherine	GONNARD	
Sabine	HILT	
Eric	NEVERS	
Jean Pierre	NOTTIN	
Clémence	PAQUELIN	
Bruno	SABOT	
Alain	VERNIOL	